

POINT SUIVI DE LA SITUATION SANITAIRE

11 octobre 2021

Un nouveau point Covid a eu lieu le 11 octobre avec Amélie de Montchalin.

Situation sanitaire :

Un Conseil de Défense se tient tous les 15 jours. Selon la ministre, la situation s'est améliorée (moins de 5000 cas par jour et un taux d'incidence en dessous de 50 pour 100 000 habitant-es) mais il faut rester vigilant-e. Le gouvernement souhaite anticiper une circulation du virus qui pourrait être accrue par l'hiver (un rebond restant possible) et donc faire encore progresser la vaccination.

Toutes les mesures ne seront donc pas levées. Si une 3ème dose n'est pas obligatoire pour les personnels travaillant dans les établissements en lien avec des populations fragiles, tout sera fait pour faciliter cette 3ème dose pour celles et ceux qui le souhaitent.

Un projet de loi sera présenté mercredi prévoyant notamment la caducité de l'état d'urgence sanitaire à l'été même si un décret en conseil des ministres sera nécessaire le cas échéant s'il y avait nécessité de le promulguer à nouveau et d'un passage au parlement s'il devait durer plus d'un mois.

Obligation vaccinale à partir 15 octobre

Tous les agent-es soumis-es à l'obligation vaccinale doivent présenter à compter de cette date un schéma vaccinal complet.

Concernant les agent-es en congés maladie et donc ne devant pas fournir de preuves de vaccination avant leur retour au travail, un rappel a été fait par la DGOS et cela sera également noté dans les FAQ de la DGAFP. Concernant les agent-es qui pourraient être menacé-es dans le cadre de la vaccination, la ministre a indiqué que le ministre de la santé s'était saisi du sujet.

Solidaires a rappelé son opposition à l'obligation vaccinale faite aux soignant-es et demandé que les mesures de suspension soient levées et que des solutions transitoires puissent être trouvées.

Tests

Selon la ministre, la France est le seul pays où les tests sont encore gratuits. (Coût 6 milliards d'euros en 2021) Cela va désormais changer. Resteront gratuits les tests pour les personnes vaccinées, celles qui ont une ordonnance, les mineur-es, quand la demande émane de l'assurance maladie. Les tests resteront également gratuits dans tous les cas en Guyane, Martinique et Guadeloupe et Mayotte.

Solidaires a demandé que les tests restent gratuits et attiré l'attention de la ministre sur les difficultés et dépenses que cela va engendrer pour les agent-es, non vacciné-es, soumis-es au passe sanitaire dans le cadre de leurs travail. C'est le cas dans le secteur de la culture notamment (bibliothèques, musées...) **Solidaires** a par ailleurs rappelé la nécessité que la population ait accès aux établissements culturels.

Jour de carence

Le jour de carence demeure suspendu pour les personnes cas contacts ou pour les maladies liées au Covid.

Au-delà du 31 décembre (à ce stade), la suspension du jour de carence pourra être décidée par décret.

Solidaires a rappelé son opposition au jour de carence quel que soit le motif et pour l'ensemble des travailleur-es.

Solidaires a par ailleurs de nouveau interrogé la ministre sur les mesures indispensables concernant la prise en charge du « covid long ». Au-delà des mesures de moyen terme, il est nécessaire de prendre en compte la situation des agent-es qui doivent s'arrêter régulièrement et subissent donc le jour de carence.

Outre-Mer

Compte-tenu d'un certain nombre de spécificités, il y a un enjeu particulier pour les territoires d'Outre-Mer pour que le télétravail soit bien appliqué. Il y a notamment nécessité de matériel encore trop peu disponible.

Comité de suivi de l'accord télétravail

Le premier comité aura lieu en février 2022 c'est-à-dire après la signature des accords locaux.

Une réunion a eu lieu avec les représentant-es des collectivités afin que tout soit finalisé pour fin décembre. Pour l'Etat une réunion avec les secrétaires généraux des ministères a également eu lieu.

Concernant les demandes de télétravail refusées, la ministre a dit rester vigilante à ce que ça ne soit pas sans justification.

Solidaires est par ailleurs revenu sur la nécessité de levée des brevets, condition indispensable pour que l'ensemble de la population mondiale puisse se protéger et venir à bout de la pandémie.

Solidaires est enfin intervenu suite à des situations particulières dans lesquelles des directeurs prennent des libertés et exigent des agent-es qu'elles et ils fournissent un passe sanitaire alors même qu'elles et ils n'y sont pas soumis-es.